

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°41-2019-11-007

LOIR-ET-CHER

PUBLIÉ LE 26 NOVEMBRE 2019

Sommaire

PREFECTURE PAIE

41-2019-11-25-001 - Arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant constitution de la commission de Loir-et-Cher pour l'emploi des enfants mineurs dans le spectacle et des enfants mannequins (1 page)

Page 3

PREFECTURE PAIE

41-2019-11-25-001

Arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant constitution de la commission de Loir-et-Cher pour l'emploi des enfants mineurs dans le spectacle et des enfants mannequins



PREFET DE LOIR-ET-CHER

Arrêté préfectoral du 25 NOV. 2019.

portant constitution de la commission de Loir-et-Cher pour l'emploi des enfants mineurs dans le spectacle et des enfants mannequins

Le préfet de Loir-et-Cher, Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, Chevalier dans l'Ordre national du Mérite,

Vu les articles L7124-1 à L7124-35 et R7124-1 à R7124-38 du code du travail, notamment l'article R7124-19 qui fixe la composition de la commission consultée sur les demandes d'autorisation d'emploi d'enfants mineurs dans des entreprises de spectacle et des agences de mannequins ;

Vu l'ordonnance n° 204/2019 du 6 novembre 2019 de Mme la première présidente de la cour d'appel d'Orléans désignant Mme Cécile Ancelin, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal de grande instance de Blois, pour présider la commission de Loiret-Cher prévue à l'article R7124 du code du travail ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er: La commission chargée en Loir-et-Cher de formuler un avis sur les demandes d'autorisation d'emploi des enfants dans le spectacle ou les agences de mannequins, est composée ainsi qu'il suit :

- Mme Cécile Ancelin, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal de grande instance de Blois, présidente ;
- la directrice académique des services de l'Education Nationale de Loir-et- Cher ou son représentant ;
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loiret-Cher ;
- un médecin inspecteur de la santé ;
- le directeur régional des affaires culturelles du Centre-Val de Loire ou son représentant.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Blois, le

25 NOV. 2019

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général,

Romain DELMON